

PHARM'HELP ?

- 1** Lorsqu'une pharmacie se trouve en difficulté face à la diminution de ses effectifs ou l'augmentation de la fréquentation de son officine, celle-ci peut le signaler auprès de l'ordre via sa plateforme "e-pop", en remplissant un formulaire dédié.
- 2** Le pharmacien devra se connecter sur ce site :
<https://e-pop.ordre.pharmacien.fr/>
Puis ensuite se connecter à son espace personnel pour formuler une demande de renfort.
- 3** Une annonce est alors transmise à l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France et postée sur le site :
<https://www.pharmhelp.anepf.org>
- 4** L'étudiant rentre directement en contact avec la pharmacie (téléphone ou mail).
- 5** La pharmacie remet un code à l'étudiant qu'il utilisera afin de valider l'annonce sur ce site.
- 6** Cette étape lui permettra aussi de récupérer une attestation qui sera à communiquer à sa scolarité.